

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1118760/CAN600576/2604389 /
Date : 05/08/2026
Contact : SODRICH Manon

GROUPE PARERA
35 Rue Motta Di Livenza
32600 L'ISLE-JOURDAIN

Bénéficiaire (si différent du demandeur)	
ORANGE UCI AURA 654 cours du 3e millénaire 69800 SAINT-PRIEST CEDEX	
Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée :Conforme à la PI du 7/08/2026 Date et signature : (Nom et qualité) Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BENIT Le 24/08/2026 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
15120 JUNHAC - RD119.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	7		m. d'alvéole	14	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : Création d'un point d'accès client au réseau fibre optique						
Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 04/09/2026 Durée prévisible des travaux : 3.0 Jour(s) Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041						



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée + Support aérien

RD n° 119

Demande de: PARERA

Objet de la demande: Raccordement client

Commune(s): JUNHAC Lieu-dit : les Granges

Le 7 juin 2026, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Madame Manon SODRICH représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures *Mr HERREROS*

Le représentant du SGT d'AURILLAC

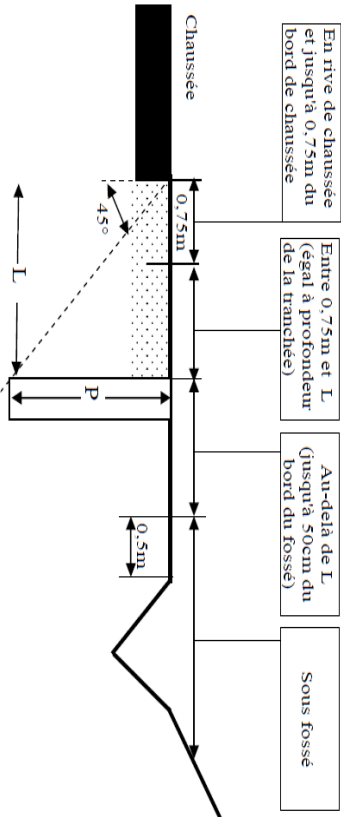
Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

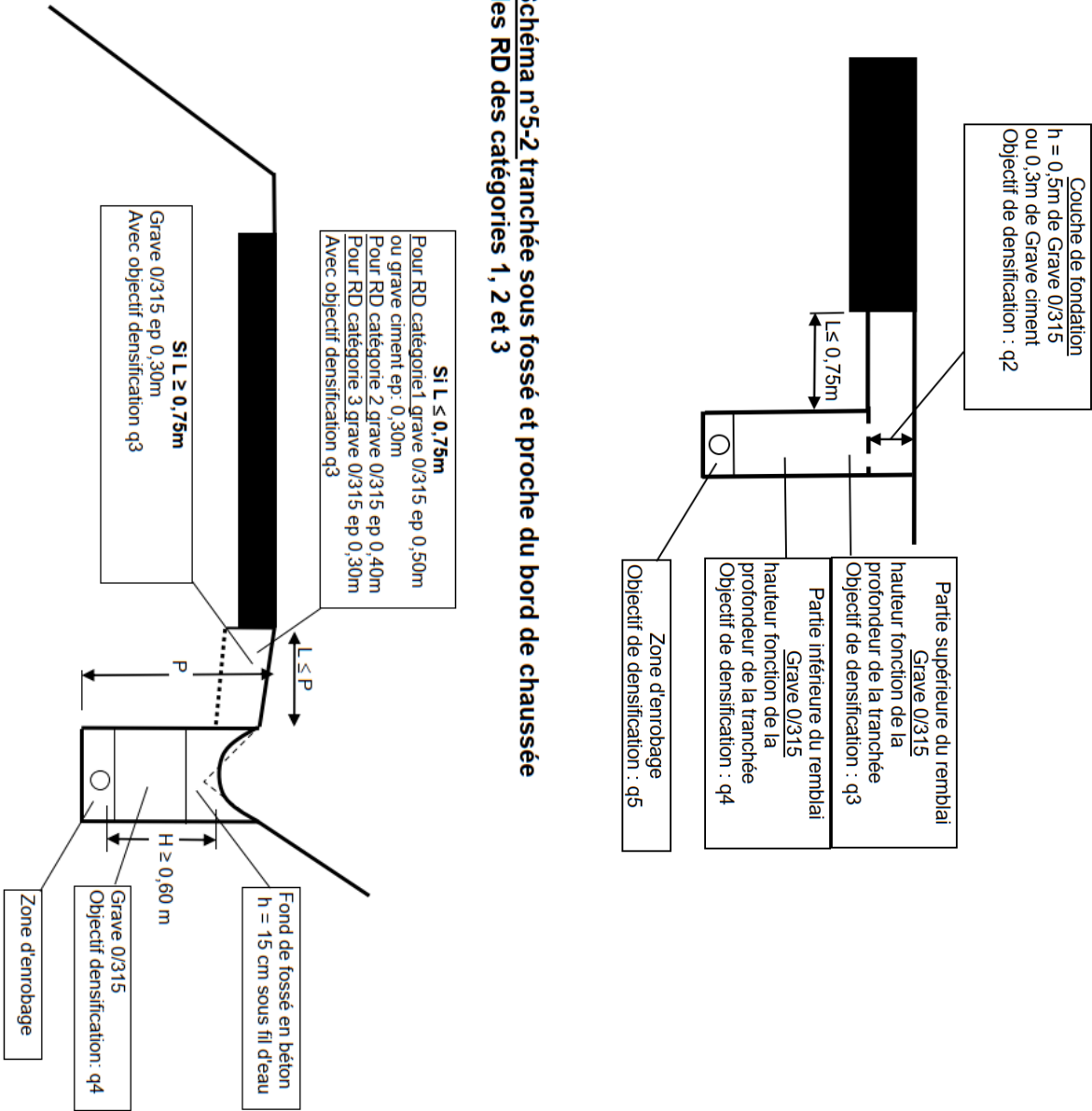
Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
119	Cat 3	Du PR4+625 Au PR4+632	D	TT		7m			1m	En rive Schéma 6-2 Passage sous fossé Schéma 5-2	
		Au PR4+625	D	SA				A minimum 2m du bord de la chaussée		Pose d'un appui ATHD n°2268443	



* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3



Le maître d'ouvrage du réseau pourra proposer une solution alternative à cette coupe type permettant d'assurer l'étanchéité du fossé après travaux et la réalisation ultérieure des travaux d'entretien du fossé, son curage notamment, sans risque de détérioration du réseau mis en place sous le fossé.



